



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC**
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Defence Communications Division. (QD)
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III, 8C2
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet LAND MOBILE RADIO FOR THE CBSA	
Solicitation No. - N° de l'invitation 47419-166123/A	Amendment No. - N° modif. 006
Client Reference No. - N° de référence du client 1000326123	Date 2016-05-17
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$QD-029-25743	
File No. - N° de dossier 029qd.47419-166123	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2016-05-30	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input checked="" type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Bright, James	Buyer Id - Id de l'acheteur 029qd
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-6181 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 956-0636
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La modification n° 6 fait référence à la demande de proposition (DP) pour Système de radio n° 47419-166123.

La présente modification vise à transmettre des réponses claires aux questions de l'industrie et, lorsque cela est applicable, à modifier la DP en réponse aux questions de l'industrie.

Question 33:

Section 14.1.8 de l'Annexe A-Énoncé des travaux réfère à l'interface entre sous-systèmes RF de la norme Project 25. Cependant, la norme P-25 ISSI est seulement applicable à l'interconnexion de systèmes radios à commutation automatique de canaux et non à des systèmes P-25 classiques.

1a) SVP, confirmez que l'exigence est que les nouveaux utilisateurs sur le système classique soient interopérables avec les utilisateurs opérant sur les systèmes radios existants à commutation automatique de canaux de l'ASFC.

1b) SVP, confirmez que l'interface pour cette interopérabilité est nécessaire afin de supporter entièrement les attributs des radios XTS, XTL et APX présentement déployées, incluant OTAR, OTAP et le GPS.

Réponse 33 :

Réponse 1a:

L'exigence prescrite dans le paragraphe 14.1.8 a été supprimée de l'Annexe A. Le Système est un système autonome, non interopérable avec le système radio existant de Vancouver à commutation automatique de canaux.

Réponse 1b:

Le Système doit supporter entièrement les attributs des radios XTL, XTS et APX présentement déployées.

Question 34:

2a) SVP, confirmez que les données GPS prescrites dans la section 14.1.3 de l'Annexe A – Énoncé des travaux réfèrent aux données P-25 classiques qui supporteraient entièrement les radios XTS, XTL et APX présentement déployées par l'ASFC.

2b) SVP, confirmez que la communication vocale d'urgence doit prendre précedence au-dessus des données (par exemple OTAP).

2c) À l'égard la section 14.1.1 de l'Annexe A – Énoncé des travaux, SVP confirmez que le besoin de transmission des données cryptées par radiocommunication est aussi nécessaire (p.ex. les coordonnées GPS des agents de l'ASFC).

Réponse 34 :

Réponse 2a):

Oui, les données GPS prescrites dans la section 14.1.3 réfèrent aux données P-25 classiques nécessaires pour supporter entièrement les radios XTS, XTL et APX actuellement déployées par l'ASFC.

Réponse 2b):

Oui, la transmission d'alarme d'urgence et la communication vocale d'urgence doivent prendre précedence au-dessus des données (par exemple OTAP).

Réponse 2c):

Oui, le besoin de transmission des données cryptées par radiocommunication est aussi nécessaire (p.ex. les coordonnées GPS des agents de l'ASFC).

Question 35:

À l'égard du système défini dans la Section 2 – Objectif, SVP confirmez que la solution proposée doit être en conformité avec la normalisation P25, les publications, et le programme d'évaluation de la conformité et celle-ci peut être démontrée à l'aide de déploiements existants.

Réponse 35:

Le système doit être en conformité avec la normalisation P25, les publications, et le programme d'évaluation de la conformité. Le soumissionnaire est responsable de fournir les documents de vérification et d'homologation du programme d'évaluation de la conformité.

Question 36:

Section 9.2.1.6 de l'Annexe A- Énoncé des travaux, Addenda #4 Question 16, et Addenda #4 Question 25 réfère au système de surveillance et d'alarme. Compte tenu qu'il y a aucune exigence pour une console centralisée ou de surveillance, SVP confirmez que ces exigences réfèrent la capacité du système et non à l'implémentation d'un système de surveillance?

Réponse 36:

L'entrepreneur doit surveiller l'état du système tel que prescrit dans la section 9.2.1.6 de l'Annexe A – Énoncé des travaux, addenda #4 Question 16 et addenda addenda # 4 Question 25, et non par l'implémentation d'un système de surveillance.

Question 37:

SVP, confirmez que la capacité ne sera activée lors de la connexion à un système radio à commutation automatique de canaux qui sera surveillé 24 heures par jour?

Réponse 37:

Non. L'entrepreneur est responsable de surveiller l'état du système à partir de la date que le CAF est accordé.

Question 38:

Les termes 'soumissionnaire' et 'entrepreneur' sont utilisés dans l'énoncé des travaux. SVP, définir les deux termes.

Réponse 38:

"Soumissionnaire" un individu ou une institution qui répond à la demande de propositions.

"Entrepreneur" un individu ou une institution choisi pour implémenter le système.

Question 39:

SVP, fournir une définition pour 'période de garantie initiale' d'après la section 3.5 de l'Énoncé des travaux.

Réponse 39:

"Période de garantie initiale" – la garantie du fabricant offert dans les documents d'achat. Cette garantie débute à la date que le CAF est accordé.

Question 40:

Il semble avoir une divergence entre la section 3.4 de l'énoncé des travaux et NIC 10. L'énoncé des travaux prescrit que le matériel de formation et les manuels seront fournis sur demande. Cependant, NIC 10 prescrit seulement un champ relié au prix. SVP, confirmez si deux champs, sont nécessaires, un champ pour la documentation en Anglais et un champ pour la documentation optionnelle en français.

Réponse 40:

La section 3.4 prescrit les exigences reliées à la formation et la documentation. À l'égard de cette section, l'entrepreneur doit :

- donner des cours de formation comme prescrit dans NIC 10 (NSA1 et NSA 2);
- fournir la documentation comme prescrit dans les paragraphes 4.4.2, 4.4.2 et 4.4.3;
- fournir les attestations comme prescrit certifications dans 4.4.6 et 4.4.7.

L'entrepreneur doit rencontrer toutes les exigences prescrites dans l'Annexe A – Énoncé de travaux à moins que celles-ci soient listées dans le paragraphe 4. Comme indiqué dans le paragraphe 4, l'entrepreneur doit fournir les services NIC et NSA lors de l'obtention un formulaire complété d'autorisation de tâches (572) du responsable des approvisionnements.

L'entrepreneur est responsable de fournir la documentation, les manuels et la formation en français, sur demande, par l'autorité technique responsable du projet. Il ne doit pas avoir une différence de coût entre l'anglais et le français. Pour cette raison, il y a seulement un seul champs.

Question 41:

En plus, NSA 1 et NSA2 réfèrent à la formation. SVP confirmez qu'il devrait avoir un champ pour la formation en anglais ainsi qu'un champ pour la formation en français car ces cours devront être donnés dans des différentes sessions.

Réponse 41:

L'entrepreneur est responsable de fournir, la documentation, les manuels et la formation en français, sur demande, par l'autorité technique responsable du projet.

Question 42:

D'après la section 14 de l'Énoncé des travaux

Le système doit offrir ce qui suit :

- 14.1.1 une communication vocale cryptée (AES 256);
- 14.1.2 une transmission d'alarme d'urgence entre les terminaux d'utilisateurs;
- 14.1.3 une capacité de transmettre des données GPS à la console du système.

Le système doit inclure ce qui suit :

- 14.1.4 trois sites de radio situés à Nanaimo, au mont Newton et à Victoria, en Colombie-Britannique (site facultatif);
- 14.1.5 deux canaux de communication fonctionnant aux fréquences indiquées dans le **Error! Reference source not found.**;
- 14.1.6 une alimentation sans coupure (ASC) avec la capacité de la batterie de faire fonctionner le système pendant au moins quatre heures selon le cycle de service suivant : 90-5-5 (90 % en veille, 5 % de transmission et 5 % de réception). Les batteries ASC doivent être du type scellé et sans entretien et doivent avoir une durée de vie utile minimale de cinq ans. Aucune installation de ventilation ni salle de batterie spéciale ne doit être nécessaire pour les conditions normales de fonctionnement;
- 14.1.7 une antenne de transmission-réception omnidirectionnelle par site;
- 14.1.8 l'interface entre sous-systèmes RF de norme Project 25 (P-25 ISSI),
- 14.1.9 la possibilité d'ajouter une console IP;
- 14.1.10 la capacité de transmettre une alarme d'urgence du terminal d'utilisateur à une console;
- 14.1.11 la possibilité d'ajouter deux autres canaux de fréquence;
- 14.1.12 la possibilité d'ajouter la répartition assistée par ordinateur;
- 14.1.13 la possibilité d'ajouter un système d'enregistrement de la voix.

L'équipement du site du système doit être intégré à l'intérieur d'une ou plusieurs armoires fermées et verrouillables de 19 pouces. Le nombre des armoires et leur hauteur doivent être déterminés dans le rapport de vérification des lieux.

Quelques questions sont soulevées:

1. 14.1.9: Est-ce que le fournisseur doit fournir une cotation pour une console IP ou bien l'ASFC va l'ajouter plus tard.
2. 14.1.11: L'énoncé des travaux a une exigence pour deux répéteurs par emplacement pour un total de six répéteurs. Est-ce que le fournisseur doit fournir une cotation pour quatre répéteurs par emplacement ou bien l'ASFC va l'ajouter plus tard?
3. 14.1.12: Est-ce le fournisseur doit fournir une cotation à l'égard de cette exigence ou bien l'ASFC va l'ajouter plus tard?
4. 14.1.13: Est-ce le fournisseur doit fournir une cotation à l'égard de cette exigence ou bien l'ASFC va l'ajouter plus tard?

Réponse 42:

Réponse 1:

Non, le soumissionnaire ne doit pas fournir une cotation et une console IP.

Réponse 2:

Non, le soumissionnaire ne doit fournir une cotation pour quatre répéteurs par emplacement.

Réponse 3 :

Non, le soumissionnaire ne doit pas fournir une cotation pour une répartition assistée par ordinateur.

Réponse 4:

Non, le soumissionnaire ne doit pas fournir une cotation pour un système d'enregistrement de la voix.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.